



ASSOCIATION VIGI-EOLE

N° 4 LE GRAND CHEMIN

33860 REIGNAC

vigi-eole@yahoo.fr

www.vigieole.fr

N° W331000839

Reignac,

Le 15/01/2013

Objet : Loi Brottes : amendements concernant l'éolien.

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les démarches visant à priver tous les élus de décisions dans les programmes d'implantations massives d'éoliennes industrielles terrestres.

Avec la suppression de la procédure « Z.D.E. », les Schémas Régionaux Eoliens actuellement approuvés par arrêtés préfectoraux, d'ici peu en vigueur, vont servir de base pour rendre des territoires éligibles à l'installation d'éoliennes alors que la plupart des élus n'en ont pas eu connaissance. L'information n'ayant pas été correctement diffusée, les conseils municipaux n'ont pas répondu aux consultations publiques sur les S.R.E et leur avis est néanmoins réputé favorable.

Outre la méconnaissance de ces S.R.E., leurs contenus sont scandaleusement favorables aux promoteurs. A titre d'exemple, le S.R.E. Aquitain a pris en compte des vitesses de vents très basses (3,5 m/s) et a promu l'Aquitaine au rang d'une des régions les plus ventées de France ; ainsi, plus de 1 600 communes ont leur territoire inscrit comme favorable au développement de l'énergie éolienne. A ces vitesses de vent la rentabilité des installations est loin d'être assurée.

On ne peut, alors, que s'interroger sur la participation active des promoteurs à l'élaboration de ces schémas. Faut-il rappeler qu'ils sont, dans la plupart des cas, partie prenante dès les pré-études et jusqu'au projet final, comme ce fut le cas lors de l'étude du projet éolien sur la commune de Reignac (33).

Les amendements « cavaliers » visant à supprimer les Z.D.E. et le seuil des cinq mâts proposés, entre autre, par le député M. Plisson, veulent vous priver de vos prérogatives d'élus, tout comme nous avons été privés de notre droit d'expression le plus élémentaire (collage d'affiches électorales sur nos panneaux associatifs pourtant placés sur des terrains privés, saccages ou vol de ces mêmes panneaux).

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2013 et nous souhaitons que, grâce à vous, dans ce dossier, la démocratie ne soit pas une utopie.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'association Vigi-Eole

Le Président,

Daniel ARDOIN